

Compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2009

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

MARCHÉS PUBLICS

■ Entretien et maintenance des chaufferies des bâtiments

(2009 à 2012) : Entreprise Cofely.

■ Renouvellement du parc des photocopieurs de la Ville :

Société Burotic System.

■ Fleurissement communal 2009 : Plantes annuelles,

Chrysanthèmes et Mosaïciculture : Entreprise Moro ; Plantes vivaces :

Entreprise Vert d'O ; Mise en culture jardinières et vasques :

Entreprise Jardin de batoin ; Prestation pour plantation : Agradis.

■ Achat d'une tondeuse frontale pour le service des espaces

verts : Entreprise Dorat.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS - INSTALLATION

Une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées au cadre bâti existant, à la voirie, aux espaces publics et aux transports, a été créée.

AVIS SUR ENQUÊTES PUBLIQUES

Le conseil municipal a émis un avis favorable :

- sur le projet de création d'une chambre funéraire par les Pompes Funèbres Générales, rue de Sibony ;
- sur les dispositions du dossier relatif à la loi sur l'eau déposé par la Société d'Équipement de l'Auvergne (Seau) chargée de l'aménagement du Parc Tertiaire.

TRAVAUX – URBANISME

SIEG - ÉCLAIRAGE PUBLIC DIVERS

Le conseil municipal a approuvé pour une estimation de 19 000 € HT, l'avant-projet des travaux d'éclairage public : cheminement le long des terrains Jean-Marie Bellime, des salles Léo-Lagrange ; éclairage de l'entrée de Ville (route de Gerzat) ; mise en place de coupures automatiques des terrains de sports. La Commune aura à sa charge 45 % du montant HT (8 550 €).

INSTITUTION DU PERMIS DE DÉMOLIR

Le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune.

HABITAT

LOGEMENTS SOCIAUX - EXONÉRATION DE T.L.E.

Afin de faciliter la construction de logements sociaux en dehors d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) le conseil municipal a décidé d'exonérer de la Taxe Locale d'Équipement les organismes d'habitation à loyer modéré pour les constructions de logements sociaux.

ENVIRONNEMENT

ADUHME - CONVENTION D'ADHÉSION ET DE PARTENARIAT

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et de partenariat avec l'ADUHME, Agence locale des énergies. Il pourra être envisagé de développer les actions suivantes : suivi des consommations d'énergie des bâtiments municipaux, conseil aux services et élus sur les projets, rédaction du cahier des charges pour les audits énergétiques sur les bâtiments municipaux, mise à disposition des outils de communication de l'ADUHME, inspection thermographique sur deux bâtiments communaux dans le cadre des audits énergétiques.

CHARTRE DES MAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la Charte des Maires pour l'Environnement, établie par l'association des Maires de France, traduisant ainsi sa volonté de poursuivre et d'affirmer l'engagement de la Ville en matière d'environnement et de développement durable.

PERSONNEL

CHANTIER D'INSERTION

Le conseil municipal a sollicité le renouvellement du chantier d'insertion sur la commune pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2009.

FINANCES

GARANTIE D'EMPRUNT À L'OPHIS

Pour la construction de deux logements sociaux dans le lotissement "Les Vignes de Bellemoure", rue Jules-Ferry, le conseil municipal a accordé à l'OPHIS du Puy-de-Dôme sa garantie à hauteur de 100 % du montant de deux prêts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ACQUISITIONS ET DONS D'ŒUVRES D'ART

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une aquarelle intitulée "Europa" réalisée par Jean-François DECORSE (200 €) et un tableau "BRUME" de l'artiste Anne BLANCHET (400 €) et accepté les dons de Colette SCHINCARIOL – berceau de poupée en osier (40 €), Jean-François DECORSE – tableau "AGORA" (280 €) et Anne BLANCHET – peinture en pastel sec "ANTIBES" (400 €).

REMBOURSEMENT DE COTISATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Considérant qu'un certain nombre de semaines d'enseignement n'a pas pu être assuré, le conseil municipal a décidé de rembourser les familles concernées d'une partie du montant de l'inscription.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2008

Les comptes administratifs et de gestion 2008 de la Commune et du Service d'Assainissement ont été adoptés. Ils font apparaître des excédents de fonctionnement respectifs de 808 522,96 € et 13 845,99 € qui financeront les budgets supplémentaires 2009.